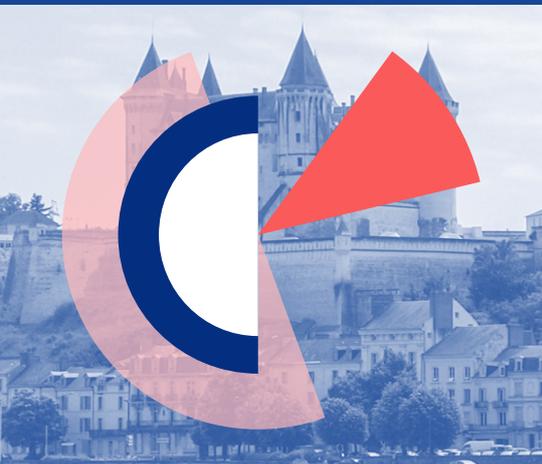


Les femmes seniors plus exposées à la pauvreté dans les Pays de la Loire

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 143 • Septembre 2025



En 2021, 628 300 ménages de seniors résident dans les Pays de la Loire, dont 8,2 % en situation de pauvreté. Parmi ces ménages modestes, les femmes seules sont particulièrement touchées. La moitié des seniors pauvres perçoivent des prestations sociales, en particulier le minimum vieillesse. Les seniors pauvres sont plus nombreux à habiter dans le parc locatif social, en particulier en milieu urbain. La pauvreté des seniors est plus présente dans l'urbain dense et le rural autonome, mais s'exprime différemment selon ces territoires.

En 2021, les Pays de la Loire comptabilisent 628 300 **ménages de seniors**, dont le **référént fiscal** a 62 ans ou plus, selon la définition retenue dans cette étude. Les personnes vivant en institution ou n'ayant pas de domicile sont hors du champ.

Le passage à l'âge de la retraite s'accompagne en général d'une modification importante des sources de revenus. Pour les personnes en emploi, les revenus d'activité laissent place à des revenus de redistribution. Cette bascule peut correspondre à une entrée dans la précarité. Or avec le vieillissement de la population, la part des seniors est amenée à croître dans les prochaines décennies et atteindrait un tiers de la population régionale à l'horizon 2070 [Barré, 2022].

Afin de répondre aux besoins d'une population vieillissante en situation de pauvreté, il conviendrait d'adapter les dispositifs de soutien. L'adaptation des logements, le développement de l'aide à domicile et l'amélioration de l'accès aux soins constituent autant d'enjeux croissants pour les politiques publiques.

En 2021, 8,2 % de seniors pauvres dans les Pays de la Loire

En 2021, 8,2 % des **seniors** ligériens sont en situation de **pauvreté monétaire**, une part nettement inférieure à celle de France métropolitaine (11,7 %) ► **figure 1**. Dans les ménages pauvres, une personne seule vit avec moins de 1 154 euros par mois, et un couple sans enfant vit avec moins de 1 731 euros. En outre, 7,6 % des seniors vivent dans le **halo de la pauvreté**. Le

niveau de vie de ces ménages est compris entre 1 154 euros et 1 346 euros mensuels pour une personne seule. Au total, dans les Pays de la Loire, près d'un senior sur six est pauvre ou proche de l'être.

À l'échelle départementale, les seniors pauvres sont relativement plus nombreux en Mayenne (9,3 %). Dans la Sarthe, le taux de pauvreté des seniors n'est que légèrement supérieur à la moyenne régionale, alors que ce département présente le taux de

► 1. Taux de pauvreté et taux du halo de la pauvreté en 2021

Territoire	Seniors		Ensemble de la population	
	Taux de pauvreté	Taux du halo	Taux de pauvreté	Taux du halo
Loire-Atlantique	7,9	6,7	10,5	6,2
Maine-et-Loire	8,4	8,2	11,5	7,6
Mayenne	9,3	9,5	11,5	7,8
Sarthe	8,8	7,5	13,5	7,7
Vendée	7,8	7,9	9,1	7,3
Pays de la Loire	8,2	7,6	11,0	7,1
France métropolitaine	11,7	7,7	14,9	7,6

Lecture : En Loire-Atlantique en 2021, 7,9 % des personnes vivant dans des ménages de seniors sont en situation de pauvreté monétaire ; et 6,7 % sont dans le halo de la pauvreté. Enfin, sans limite d'âge du référent fiscal, 10,5 % des personnes au sein des ménages de Loire-Atlantique sont en situation de pauvreté monétaire en 2021.

Champ : Les seniors sont les personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de 62 ans ou plus.

Source : Insee, Fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux (Filosophi) 2021.

En partenariat avec :

pauvreté, tous âges confondus, le plus élevé de la région (de deux points de plus que les autres départements). En Loire-Atlantique et en Vendée, la pauvreté est moins fréquente chez les seniors, comme dans l'ensemble de la population. En Loire-Atlantique, le taux du halo de la pauvreté est nettement plus faible que dans les autres départements, tant pour les seniors que pour l'ensemble de la population.

Femmes seules : un ménage de seniors pauvre sur deux

En 2021, les ménages de seniors pauvres sont composés, dans un cas sur deux, d'une femme seule ▶ **figure 2**. Pourtant, les femmes seules ne représentent qu'un ménage de seniors sur trois. Elles sont également surreprésentées parmi les ménages de seniors situés dans le halo de la pauvreté.

Le fait que la pauvreté des seniors touche davantage les femmes s'explique notamment par des pensions de retraite plus faibles. En effet, leurs carrières sont plus souvent incomplètes et marquées par le temps partiel. Le décès du conjoint, dont la pension est souvent la principale source de revenus du ménage pour ces générations, peut suffire à les faire basculer dans la pauvreté si la pension de réversion est faible ou inexistante.

Pour leur part, les hommes seuls représentent 21 % des ménages de seniors pauvres. Ainsi, près des deux tiers des ménages de seniors pauvres sont constitués d'une personne seule.

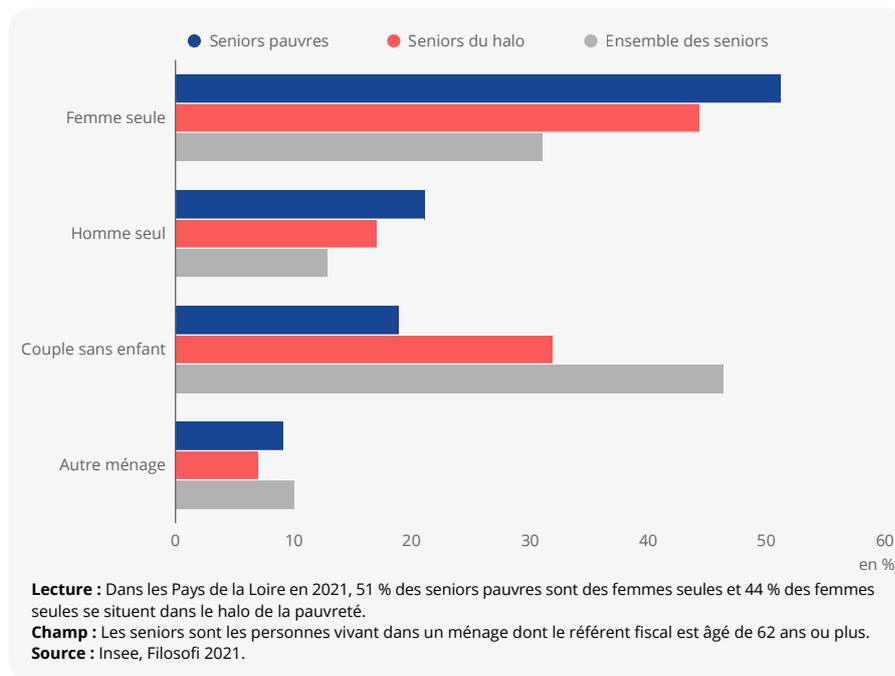
Les couples sans enfant représentent 19 % des ménages de seniors pauvres, alors qu'il s'agit du type de ménage le plus courant parmi les seniors (près d'un ménage de seniors sur deux).

Un ménage de seniors pauvre sur deux perçoit des prestations sociales

En 2021, près de la moitié des ménages de seniors en situation de pauvreté bénéficient de **prestations sociales**. Ces dernières visent à garantir un niveau de vie décent. Les prestations sociales sont regroupées en trois grandes familles : les minima sociaux, les aides au logement et les allocations familiales. Par ailleurs, un quart des seniors situés dans le halo de la pauvreté perçoivent au moins une de ces prestations sociales.

Ces prestations représentent 14 % du revenu des seniors pauvres (contre 2 % pour l'ensemble des seniors) ▶ **figure 3**. Pour les seniors pauvres bénéficiaires de ces aides, cette part monte à 29 % du revenu. Comme pour l'ensemble des seniors, les pensions de retraite composent l'essentiel du revenu des seniors pauvres : 80 % contre 84 %. En revanche, les revenus d'activité s'élèvent à

► 2. Répartition des seniors selon leur type de ménage, dans les Pays de la Loire en 2021



6 %, une part nettement inférieure à celle de l'ensemble des seniors (15 %). Enfin, les revenus du patrimoine représentent 5 % de leur revenu, contre 13 % de celui de l'ensemble des seniors.

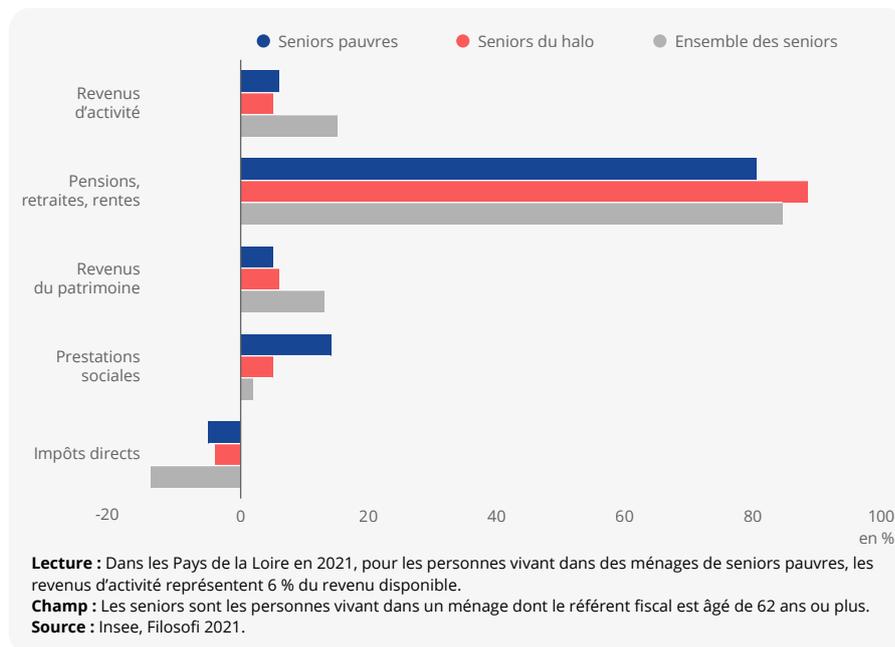
Pour les seniors pauvres qui en bénéficient, le montant médian des prestations sociales s'élève à 190 euros par mois, soit 50 euros de plus que les seniors du halo percevant des allocations. Malgré ces aides dont bénéficient la moitié des seniors pauvres, leur niveau de vie médian reste deux fois plus faible que celui de l'ensemble des seniors : il est ainsi de 1 000 euros par mois en 2021 (contre

1 900 euros pour l'ensemble des seniors). Les seniors se situant dans le halo de la pauvreté disposent de 250 euros de plus par mois.

Le minimum vieillesse, l'aide la plus perçue

Les **minima sociaux** sont la principale composante des prestations sociales versées aux ménages de seniors en situation de pauvreté. En 2021, ils représentent 64 % de l'ensemble des aides perçues dans les Pays de la Loire par ces ménages. Cependant, seulement 25 % de ces ménages de seniors

► 3. Composition du revenu des ménages de seniors, dans les Pays de la Loire en 2021



pauvres en bénéficient. Le **minimum vieillesse** est le plus perçu (91 % de l'ensemble des minima sociaux versés aux seniors pauvres) ► **encadré**. Le montant médian de cette aide s'élève à 320 euros par mois.

Les **aides au logement** représentent également un levier important de soutien : elles comptent pour 32 % de l'ensemble des aides sociales reçues par les seniors pauvres de la région, pour un montant médian de 110 euros par mois. Plus souvent locataires, les seniors pauvres perçoivent davantage les prestations logement que l'ensemble des seniors (38 % contre 8 %).

Enfin, bien que marginales aux âges avancés, les **prestations familiales** constituent 4 % de l'ensemble des prestations sociales versées aux seniors pauvres. Elles sont perçues par 2 % de ces ménages, souvent dans des configurations familiales spécifiques (accueil d'un enfant, soutien intergénérationnel ponctuel, etc.).

Trois fois plus de seniors pauvres dans le locatif social

En 2021, les seniors pauvres des Pays de la Loire vivent trois fois plus souvent dans un logement social que l'ensemble des seniors (30 % contre 10 %). Cette proportion est également élevée parmi les seniors du halo de la pauvreté, deux fois plus nombreux que l'ensemble des seniors de la région à vivre dans un logement social.

À l'inverse, les seniors pauvres sont moins souvent propriétaires de leur logement que les autres seniors de la région. En 2021, la moitié d'entre eux sont propriétaires, un taux nettement inférieur à la moyenne régionale de 78 % pour l'ensemble des seniors. Cette proportion est de 61 % chez les seniors situés dans le halo de la pauvreté.

Dans les territoires **urbains**, les seniors pauvres sont majoritairement locataires : 62 % contre seulement 27 % de l'ensemble des seniors. Ils résident particulièrement dans le parc locatif social (44 %) ► **figure 4**. Les seniors du halo de la pauvreté sont également nombreux à vivre dans un logement social (34 %). Être propriétaire de son logement est toutefois la situation la plus fréquente pour ces ménages (48 %), contrairement aux ménages de seniors pauvres (38 %).

Les seniors pauvres résidant en zone **rurale** sont trois fois moins nombreux à vivre dans un logement social que dans l'urbain. À l'inverse, ils sont aussi nombreux à louer un logement auprès d'un bailleur privé. Ceci s'explique en grande partie par une offre plus limitée. Dans les Pays de la Loire, la part de logements sociaux parmi les résidences principales est trois fois plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette disparité s'explique

► Encadré - La moitié des personnes éligibles au minimum vieillesse n'y ont pas recours

Créé en 1956, le minimum vieillesse est le plus ancien minimum social. Il vise à garantir un niveau minimal de ressources aux personnes âgées disposant de faibles revenus. Ce dispositif a évolué au fil du temps et l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) a été remplacée en 2007 par l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). Le montant maximal de cette allocation au 1^{er} janvier 2025 est de 1 034 euros pour une personne seule ou de 1 606 euros pour un couple. L'Aspa complète les ressources des bénéficiaires pour atteindre ces plafonds, en diminuant progressivement à mesure que les revenus du foyer augmentent. Sous certaines conditions, l'Aspa peut faire l'objet d'une récupération sur la succession après le décès de l'allocataire.

En 2023, dans les Pays de la Loire, 26 530 personnes perçoivent l'ASV ou l'Aspa. Le minimum vieillesse est toutefois une prestation dont le versement n'est pas automatique : il faut en faire la demande. D'après la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), 50 % des personnes seules éligibles au minimum vieillesse n'y ont pas recours [Meinzel, 2022]. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène de non-recours : un manque d'information sur les aides, la complexité des démarches administratives, la crainte de contrôle et de perte de droits et le refus d'assistance.

aussi par le cadre législatif : la loi Solidarité et renouvellement urbain, dite loi SRU, impose un seuil de 25 % de logements sociaux à certaines communes – le plus souvent urbaines et rarement situées en milieu rural.

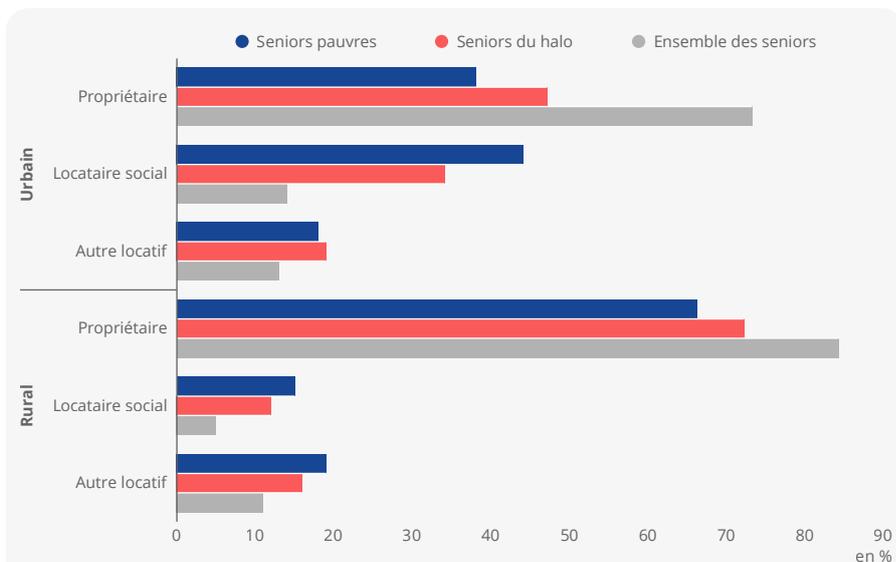
La propriété est plus répandue en zone rurale : 84 % des seniors sont propriétaires de leur logement, soit dix points de plus que dans l'urbain. Parmi les seniors pauvres, près des deux tiers sont propriétaires en zone rurale, contre 38 % dans l'urbain. Cependant, être propriétaire ne préserve pas des situations de fragilité économique. En effet, si aux âges avancés rembourser un prêt pour une résidence principale devient moins fréquent, les dépenses liées à l'entretien ou à la rénovation du logement continuent de peser sur le budget.

Des disparités selon le type de territoire

Dans les Pays de la Loire, le taux de pauvreté des seniors est équivalent qu'ils résident en milieu urbain ou rural (respectivement 8,1 % et 8,4 % en 2021). La pauvreté concerne ainsi 43 050 personnes dans l'urbain et 42 300 dans le rural. Pourtant, pour l'ensemble de la population ligérienne, le taux de pauvreté est plus élevé dans l'urbain (13,5 %) que dans le rural (8,8 %).

Des disparités existent néanmoins parmi ces deux espaces. Au sein de l'urbain, le taux de pauvreté des seniors est plus élevé dans les zones les plus densément peuplées : 10,1 % sont en situation de pauvreté dans l'**urbain dense** en 2021, contre 7,0 % dans l'**urbain intermédiaire**. À l'opposé, dans le rural, les seniors sont plus souvent pauvres dans

► 4. Type d'occupation du logement des seniors selon le lieu d'habitat des ménages, dans les Pays de la Loire en 2021



Lecture : Dans les Pays de la Loire en 2021, 38 % des seniors pauvres vivant dans l'urbain sont propriétaires de leur logement, 44 % vivent dans un logement en locatif social et 18 % dans un autre locatif.

Champ : Les seniors sont les personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de 62 ans ou plus.

Source : Insee, Filosofi 2021.

les zones les moins densément peuplées : la part des seniors pauvres est plus élevée dans le **rural autonome** (9,6 %) que dans le **périurbain** (7,2 %).

Les seniors pauvres vivant dans l'urbain dense sont particulièrement dépendants des prestations sociales : 70 % en perçoivent, et elles représentent 36 % de l'ensemble des revenus de ceux qui en bénéficient. Cette forte dépendance aux aides s'accompagne d'un montant médian plus élevé : 250 euros par mois pour les seniors pauvres de l'urbain dense, soit 60 euros de plus que pour l'ensemble des seniors pauvres ligériens. Avec des loyers plus élevés dans l'urbain dense, les aides au logement représentent une partie de ce surplus de prestations. Néanmoins, les minima sociaux versés sont également plus élevés, étant donné des pensions de retraite plus faibles. Les seniors en situation de pauvreté de l'urbain dense perçoivent en moyenne 60 euros de moins de retraite par mois que l'ensemble des seniors pauvres de la région. Cette différence traduit des parcours professionnels plus discontinus ou des emplois moins qualifiés. Grâce à ce rééquilibrage, le niveau de vie des seniors pauvres dans l'urbain dense est proche de celui des autres seniors pauvres.

Pour leur part, les seniors pauvres vivant en milieu rural perçoivent moins d'aides : seuls 36 % perçoivent des prestations sociales, pour un montant médian mensuel inférieur de 30 euros à l'ensemble des seniors pauvres ligériens. Cet écart s'explique par la part plus importante de propriétaires dans le rural que dans l'urbain, donnant notamment lieu à moins d'aides au logement. Les prestations sociales représentent 25 % du revenu des seniors pauvres qui en reçoivent en zone rurale. Ces dernières sont légèrement plus élevées dans le rural autonome (+20 euros par mois) que dans le rural périurbain. ●

Laura Gallais, Matthieu Vahé (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Source

Le dispositif **Fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux (Filosophi)** est issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs, fiscaux (comme la déclaration d'impôt sur le revenu) et sociaux (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales). Ce dispositif est mobilisé pour la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion pour mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à un niveau géographique fin, pouvant aller jusqu'à l'infracommunal. Filosophi ne couvre toutefois pas certains revenus absents des sources fiscales (revenus exonérés d'impôts) ou sociales (aides exceptionnelles).

► Définitions

Dans cette étude, un **ménage de seniors** est un ménage dont le référent fiscal a 62 ans ou plus. Par extension, le terme de **seniors** est employé pour désigner l'ensemble des individus de ces ménages.

Le **référént fiscal du ménage** correspond au contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal reconstitué. Au sein d'un ménage fiscal, les données disponibles ne permettent pas d'identifier la personne de référence de la même manière que dans le recensement de la population.

Le taux de **pauvreté monétaire** est la part de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population française. Cette manière d'appréhender la pauvreté se base uniquement sur les revenus et la composition du ménage, sans prendre en compte d'autres éléments susceptibles d'atténuer une insuffisance de ressources monétaires, comme le fait d'être propriétaire de son logement.

Dans cette étude, une personne est considérée comme appartenant au **halo de la pauvreté** lorsque son niveau de vie est compris entre 60 % et 70 % du niveau de vie médian de la population française.

Les **prestations sociales** sont des transferts versés à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière. Leur montant dépend des ressources du ménage. Certaines prestations ne sont versées qu'à la demande des personnes concernées.

Les **minima sociaux** visent à assurer un revenu minimal à une personne en situation de précarité (ou à sa famille). Le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et l'allocation solidarité aux personnes âgées (Aspa) sont les principaux minima sociaux. Ce type de prestations est versé sous conditions de ressources et permet aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné.

Le **minimum vieillesse** est un minimum social qui s'adresse aux personnes de 65 ans ou plus (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite pour inaptitude si elles sont reconnues inaptes au travail) qui disposent de ressources inférieures au seuil du minimum vieillesse. Il s'agit de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) depuis 2007, et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) pour les anciens allocataires.

Les **aides au logement** (ou allocations logement) sont des prestations sociales dont le but est de réduire les dépenses associées au logement. Accordées sous conditions de ressources, elles se composent de plusieurs aides dont l'aide personnalisée au logement (APL).

Les **prestations familiales** sont des prestations sociales dont l'objet est d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants.

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. La grille communale permet de distinguer deux types de communes : les communes **urbaines** et les communes **rurales**.

L'espace urbain est composé de l'**urbain dense**, qui correspond aux communes densément peuplées et de l'**urbain intermédiaire**, qui regroupe les communes de densité intermédiaire.

L'espace rural est composé des communes peu denses au sens de la grille communale de densité. En croisant avec le zonage en aires d'attraction des villes (AAV), il est possible de définir :

- les communes rurales **périurbaines** : ce sont les communes rurales situées dans une AAV de plus de 50 000 habitants ;
- les communes rurales **non périurbaines** (dites communes **rurales autonomes**) : ce sont les communes rurales situées hors AAV ou dans une AAV de moins de 50 000 habitants.

Une aire d'attraction des villes (AAV) est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

► Pour en savoir plus

- **Bauer P., Loizeau P.**, « Panorama de la pauvreté dans les Pays de la Loire : une diversité de situations individuelles et territoriales », Insee dossier Pays de la Loire n° 12, octobre 2023.
- **Barré M.**, « À l'horizon 2070, une croissance de la population régionale malgré un ralentissement », Insee Flash Pays de la Loire n° 131, novembre 2022.
- **Kononovich K., Blanchet M.**, « Précarité et pauvreté des personnes âgées en Pays de la Loire », Gérontopôle des Pays de la Loire, septembre 2022.
- **Meinzel P.**, « Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules », Les dossiers de la Drees n° 97, mai 2022.

